

BIENVENUE CHEZ VOUS

WWW.MY-ROOM.FR



my room
COLOCATIONS & COLIVING

SOMMAIRE

01

Votre arrivée à la coloco

1. Règlement intérieur
2. Comment payer mon loyer ?
3. Les démarches

02

Votre vie à la coloco

1. Votre interlocuteur
2. L'entretien des électroménagers
3. L'entretien de la coloco
4. À la charge du coloco

03

Les problèmes urgents

1. Votre interlocuteur
2. L'entretien des électroménagers
3. L'entretien de la coloco
4. À la charge du coloco

04

Votre départ de la coloco

1. Le préavis
2. Ma chambre



Cher.e colocataire,

Nous vous souhaitons la bienvenue et sommes ravis de vous accueillir dans un logement éligible au Label Qualité MyRoom.

La colocation est plus qu'un simple lieu de vie, c'est une communauté où chacun apporte sa personnalité, ses expériences et ses histoires. Nous espérons que vous vous sentirez rapidement chez vous et que vous vous épanouirez pleinement dans cet environnement convivial et enrichissant.

Pour votre confort, votre chambre a été préparée avec le plus grand soin. Profitez de ces premiers instants pour découvrir les lieux, installer votre nid, rencontrer vos colocataires et découvrir le quartier.

Si vous avez des questions, des idées ou des préoccupations, n'hésitez pas à vous adresser à votre interlocuteur. Vous êtes maintenant chez vous !

L'équipe MyRoom



EXPLICATION DES TERMES

VOUS AVEZ SIGNÉ UN BAIL

Vous pouvez le retrouver dans votre espace privé MyRoom. La notice A.L.U.R. est annexée à ce dernier et comprend toutes les informations importantes notamment vos droits et devoirs.

Il s'agit d'un bail unique sans clause de solidarité financière : si un locataire part en cours d'année, le loyer des autres locataires reste identique.

LE LOYER ET LES CHARGES

Le loyer et les charges sont à payer avant le 5 de chaque mois. Chaque locataire n'est responsable que de sa quote-part du loyer global et des charges prévues dans le bail uniquement.

LES CHARGES

Les charges comprennent les consommations d'énergie (gaz, électricité et eau), l'abonnement internet/TV et la taxe d'ordures ménagères. Dans certaines colocations, il peut y avoir des charges supplémentaires liées aux prestations ou à la typologie du bien (ex : charges de copropriété, entretien de la chaudière, entretien du jardin, Netflix, ...).

LES ÉTATS DES LIEUX

Les états des lieux d'entrée et de sortie ont une valeur juridique : ils témoignent, lors de votre départ, de l'état dans lequel se trouvait le logement à votre arrivée et permettront de déterminer la part des travaux relevant de votre responsabilité.

LE DÉPÔT DE GARANTIE

Le dépôt de garantie que vous avez versé lors de la signature de votre bail vous sera restitué lors de votre départ, dans un délai d'un mois si l'état des lieux sortant est identique à l'état des lieux entrant et dans un délai de deux mois en cas de dégradations constatées. Dans les deux cas, une régularisation des charges (eau, électricité, gaz notamment) pourra être effectuée.

VOTRE ARRIVÉE À LA COLOC

1. RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Nuisances, problèmes, sécurité...

2. COMMENT PAYER MON LOYER ?

Explication du processus

3. LES DÉMARCHES

CAF, changement d'adresse, assurance

1.1. RÈGLEMENT INTÉRIEUR

NUISANCES SONORES

Le respect des règles concernant les nuisances sonores contribue à créer un environnement paisible et harmonieux afin de favoriser le bien-être de chacun et permettre à tous de profiter d'un espace de vie agréable.

- Respect du sommeil et du repos : Évitez de faire du bruit après 22h et avant 8h du matin.
- Fêtes et événements : Si vous prévoyez d'organiser un événement bruyant, il vous faut préalablement obtenir notre accord, celui de vos colocataires et prévenir vos voisins de possibles nuisances sonores.
- Départ cycle lavage / sèche-linge jusqu'à 21h maximum les soirs de semaine et week-end inclus.

SÉCURITÉ

Bien veiller à fermer la porte d'entrée de la colocation. Attention ! Nous vous déconseillons de laisser la clé dans la serrure de la porte d'entrée intérieure au risque de bloquer l'accès aux autres colocs.

LE CONSEIL MYROOM

Optez pour une organisation commune afin de mieux répartir les tâches ! La colocation est un mode de vie commun et un état d'esprit, ne l'oubliez pas ;)



1.2. COMMENT PAYER MON LOYER ?

MANDAT SEPA

Deux options s'offrent à vous :

- Prélèvement automatique : nous prélevons tous les mois, aux alentours du 5, le montant correspondant à l'avis d'échéance*.
- Prélèvement à la demande : vous autorisez un prélèvement unique d'un montant que vous renseignez manuellement. Vous devez renouveler l'opération tous les mois.

ATTENTION

En cas d'enregistrement d'un mandat automatique après réception de l'avis d'échéance, un message d'erreur apparaîtra à l'écran. Pas d'inquiétude, une action manuelle de notre part est nécessaire mais votre mandat est bien enregistré.

INFO

La quittance du mois précédent, si votre solde est à jour, est sur le même document.

Je paye mon loyer en temps et en heure.

Chaque mois, rendez-vous sur myroom.monespaceclient.immo

SE CONNECTER :

- Identifiant : communiqué dans un mail lors de la validation de votre dossier.
- Mot de passe : Un provisoire vous a été envoyé par mail. Après la première connexion, vous le personnalisez.

DÉMARCHES SUR L'INTERFACE :

1. Cliquer sur l'onglet "Comptes" dans la colonne de droite.



2. Puis sur "Payer votre solde"

Payer votre solde

3. Et encore sur "Payer"

Payer

4. Confirmer votre demande en cliquant sur "Oui"

Oui

dès votre arrivée :

1.3. LES DÉMARCHES

- J'assure mon logement et j'envoie l'attestation à mon gestionnaire avant la remise des clefs.
- J'effectue mon changement d'adresse auprès des administrations et divers organismes afin d'actualiser ma situation.
- Je demande les aides au logement (APL) sur le site de la CAF.



VOTRE VIE À LA COLOC

1. VOTRE INTERLOCUTEUR

Au quotidien

2. L'ENTRETIEN DE L'ÉLECTROMÉNAGER

Lave-vaisselle, machine à laver, four...

3. L'ENTRETIEN DE LA COLOCATION

L'agent d'entretien, le "bien vivre ensemble"

4. À LA CHARGE DU COLOCATAIRE

Qu'est-ce qui est à votre charge, qu'est-ce qui ne l'est pas ?

2.1. VOS INTERLOCUTEURS

NOUS SOMMES MARINE, ASTRID, LAURENCE ET LAURA. ENCHANTÉES ;)



Laura Logie

Responsable de gestion
Région Rhône-Alpes

07 69 38 93 60
lyongestion@my-room.fr



Laurence Ducastel

Responsable de gestion
Amiens

07 69 58 02 73
amiensgestion@my-room.fr



Marine Dorin

Responsable de gestion
Région Aquitaine

06 46 17 78 71
bordeauxgestion@my-room.fr



Astrid Petit

Responsable de gestion
Compiègne

06 46 17 78 71
bordeauxgestion@my-room.fr



Nous sommes vos contacts privilégiés pour toutes demandes et interrogations concernant l'appartement ainsi que votre vie en colocation.

Vous pouvez nous contacter sur Whatsapp, par téléphone et par mail. Nous sommes disponibles du lundi au vendredi de 9h à 19h.

Les sujets les plus courants :

- Une question liée à votre situation comptable
- Un dysfonctionnement technique à déclarer
- Une question sur un comportement

N'hésitez surtout pas, nous sommes là pour vous accompagner tout au long de votre séjour au sein des colocations MyRoom.

2.2. L'ENTRETIEN DES ÉLECTROMÉNAGERS

L'entretien des appareils électroménagers est crucial pour assurer leur bon fonctionnement et prolonger leur durée de vie. Voici quelques règles à suivre en matière d'entretien électroménager.



- Utilisez des produits de lavage et de rinçage adaptés.
- Nettoyez mensuellement le filtre intérieur.
- Vérifiez régulièrement la présence de sel régénérant.



- Nettoyez le receveur et les parois avec du vinaigre blanc + bicarbonate.
- Videz / nettoyez tous les mois le siphon de la douche et du lavabo.



Nettoyage avec produit adapté (disque tournant et parois).



Filtre à vider et/ou à nettoyer (1x par semaine).



Attention à bien nettoyer la surface avec une éponge micro-fibre pour éviter des rayures et un produit adapté.



Pensez à faire un lavage avec un produit nettoyant pour éliminer le calcaire et les résidus (1x par semaine).



Nettoyage (vitre + parois + grilles) avec un produit adapté.



Nettoyage à l'aide de vinaigre blanc ou un produit ménager adapté.



Pensez à vider le réceptacle où les miettes grillées peuvent se déposer + nettoyez l'appareil à l'éponge.



Nettoyez / Dégraissez mensuellement les grilles de ventilation.

2.3. L'ENTRETIEN DE LA COLOCATION

L'intervention régulière d'un agent de nettoyage qualifié doit être considérée comme une aide au ménage et ne dispense donc pas l'ensemble des occupants de l'entretien quotidien de votre logement.

3 PRINCIPES À ADOPTER POUR LE "BIEN VIVRE" DE TOUS :

- Partage des responsabilités : Chaque colocataire est responsable de la propreté de sa chambre, et doit participer activement au nettoyage des espaces communs de manière régulière et équitable.
- Calendrier des tâches : Établissez un calendrier des tâches ménagères, en précisant les responsabilités de chacun et les périodes de rotation. Cela permettra d'assurer une répartition équitable et d'éviter les tensions liées aux travaux domestiques.
- Organisez des sessions de ménage collectives. Cela est une occasion de travailler ensemble, de renforcer les liens et de permettre le processus plus agréable.

La responsabilité collective est essentielle pour maintenir un environnement propre et agréable pour tous les colocataires.

QUELLES SONT LES TÂCHES EFFECTUÉES PAR L'AGENT D'ENTRETIEN ?

- Cuisine et séjour (plan de travail + façade meubles + évier + plaque de cuisson + four + micro-ondes + hotte aspirante + autres surfaces).
- Séjour (table à manger + sol + vitres intérieures + surfaces diverses).
- Salon (sol + surfaces diverses + aspiration canapé).
- Salle d'eau (sol + douche + lavabo + surface diverses).
- WC (sol + cuvette + abattant + brosse).
- VMC.
- Nettoyage intérieur placards.

ATTENTION

Pensez bien à débarrasser et désencombrer les surfaces le jour de passage de l'agent de ménage afin qu'il n'ai pas de difficulté lors de son intervention. Les endroits encombrés ne pourront pas être nettoyés.

2.4. À VOTRE CHARGE

dans le logement



À LA CHARGE DU PROPRIÉTAIRE

- Chaudière collective, ballon d'eau chaude, radiateur.
- Porte d'entrée, fenêtres, volets et encadrements (sauf en cas d'effraction ou de tentative d'effraction).
- Achat et installation du détecteur de fumée.
- Grosses réparations des équipements (réfrigérateur, machine à laver, sèche-linge, miroirs...) si le défaut n'est pas imputable à une mauvaise utilisation par le locataire.

À LA CHARGE DES COLOCATAIRES

- Entretien murs, plafonds et sols (peintures, papier peint, revêtements et rebouchage des trous).
- Placards, portes et fenêtres.
- Thermostat, interrupteurs, prises et ampoules.
- Entretien du détecteur de fumée.
- Petites réparations des équipements (réfrigérateur, machine à laver, sèche-linge, miroirs...).
- Nettoyage des grilles de ventilations et de VMC.

au niveau des extérieurs

À LA CHARGE DU PROPRIÉTAIRE

- Interphone extérieur.
- Ramonage du conduit de fumées.
- Garde-corps.

À LA CHARGE DES COLOCATAIRES

- Entretien des pelouses.
- Taille des végétaux (arbre, massifs, arbuste).
- Aménagements (terrasse, allées et orifices d'évacuation des eaux pluviales pour les balcons).
- Entretien des équipements (grille de portail, gouttières et mobilier extérieur).



2.4. À VOTRE CHARGE



dans l'entrée et la cuisine

À LA CHARGE DU PROPRIÉTAIRE

- Conduite d'alimentation gaz.
- Robinetterie.
- Ventilation Mécanique Contrôlée.

À LA CHARGE DES COLOCATAIRES

- Clés (portes et boîte aux lettres) /badges/serrures.
- Joints silicone d'étanchéité.
- Nettoyage des dépôts de calcaire.
- Nettoyage et débouchage des bouches de ventilation.
- Nettoyage et débouchage des évacuations (siphons).

dans la salle d'eau et les WC

À LA CHARGE DU PROPRIÉTAIRE

- Appareil de production d'eau chaude sanitaire.
- Ventilation Mécanique Contrôlée.
- Robinetterie y compris le mécanisme de chasse d'eau.

À LA CHARGE DES COLOCATAIRES

- Siphon.
- Joints silicone d'étanchéité.
- Nettoyage des dépôts de calcaire.
- Nettoyage et débouchage des bouches de ventilation.
- Flexible de douche.
- Débouchage des évacuations.



LES PROBLÈMES URGENTS

1. SÉCURITÉ

Règles et numéros.

2. DÉGÂT DES EAUX

Étapes à suivre

3. DÉPART DE FEU OU FUITE DE GAZ

Étapes à suivre

4. CLÉ CASSÉE OU PERDUE

Étapes à suivre

3.1. SÉCURITÉ

La sécurité dans une colocation est essentielle pour le bien-être et la tranquillité de tous les occupants.

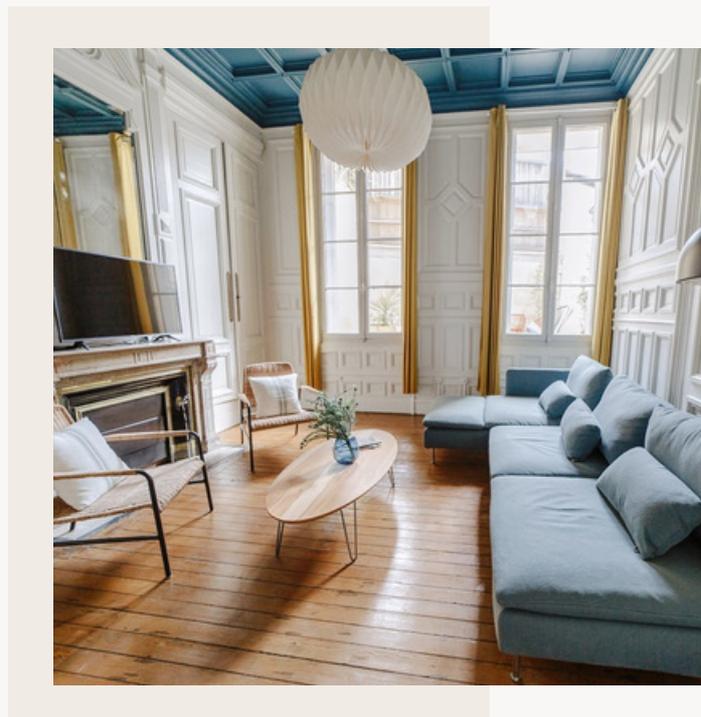
VOICI QUELQUES RÈGLES DE SÉCURITÉ À SUIVRE :

- Verrouillez les portes et les fenêtres lorsque vous quittez les lieux ou lorsque vous allez vous coucher.
- Ne laissez pas entrer d'inconnus : Ne laissez entrer que des personnes de confiance et assurez-vous que tous les colocataires sont d'accord pour recevoir des invités.
- Signalez les problèmes de sécurité : Informez immédiatement votre gestionnaire de la colocation de tout problème de sécurité, tel que des serrures défectueuses, des lumières défectueuses ou des problèmes de surveillance.
- Assurez-vous individuellement : Chaque colocataire doit souscrire une assurance habitation pour protéger ses biens personnels en cas de vol, d'incendie ou de dommages.

LISTE DES NUMEROS D'URGENCE

liste de numéros d'urgence importants à garder à portée de main dans une colocation :

- Samu : 15
- Police Secours : 17
- Pompiers : 18
- Général : 112



3.2. DÉGÂT DES EAUX

VOICI LES ÉTAPES À SUIVRE :

- Arrêtez la source d'eau : Cela peut impliquer de fermer une vanne d'arrêt ou de couper l'alimentation en eau principale si nécessaire.
- Évacuez les biens : Déplacez les objets dans une zone sèche, meubles et biens personnels qui pourraient être endommagés par l'eau.
- Nettoyez et épongez l'eau : Utilisez des seaux, des serviettes, ou des éponges. Plus vous pouvez éliminer l'eau rapidement, moins il y aura de risques de dommages structurels ou de moisissures.
- Ventilez et séchez : Ouvrez les fenêtres pour faire circuler l'air et accélérer le séchage. Cela contribuera à prévenir le développement de moisissures et à éliminer l'humidité.
- Contactez le gestionnaire : Informez immédiatement votre interlocuteur MyRoom de la situation.
- Contactez votre compagnie d'assurance : Expliquez la nature du sinistre, et fournissez autant de détails que possible sur les circonstances et l'étendue des dommages.
- Faites appel à des professionnels si nécessaire : Si le dégât des eaux est important ou s'il y a des risques pour la sécurité, il peut être nécessaire de faire appel à des professionnels, tels qu'un plombier ou une entreprise de restauration après sinistre, pour évaluer et réparer les dommages.



3.3. DÉPART DE FEU OU FUITE DE GAZ

En cas de départ de feu ou fuite de gaz, la priorité absolue est votre sécurité et celle des autres occupants de la colocation.

VOICI LES ÉTAPES À SUIVRE :

- Mettez-vous en sécurité : Votre sécurité personnelle est la priorité absolue. Évacuez immédiatement les lieux.
- Avertissez les occupants : Si possible, alertez les autres colocataires en criant ou en utilisant un avertisseur de fumée si celui-ci est activé.
- Appelez les services d'urgence : Composez le 18 ou le 112 pour signaler un incendie, le 0 800 47 33 33 ou le 18 pour une fuite de gaz.



3.4. CLÉ CASSÉE OU PERDUE

En cas de perte de clé ou de clé cassée dans votre colocation, informez immédiatement votre gestionnaire. Il pourra vous guider sur les mesures à prendre et les démarches à suivre.

EN CAS DE VOL OU D'INTRUSION DANS VOTRE COLOCATION, SUIVEZ CES ÉTAPES :

- Assurez votre sécurité : Si vous êtes présent au moment de l'intrusion, sortez rapidement de la colocation et cherchez refuge dans un endroit sûr à proximité.
- Appelez les autorités : Composez le 17 pour signaler le vol ou l'intrusion.
- Informez votre gestionnaire : Il pourra vous guider sur les mesures à prendre.
- Déposez une plainte : Rendez-vous au poste de police le plus proche pour déposer une plainte officielle.
- Contactez votre compagnie d'assurance



VOTRE DÉPART DE LA COLOC

1. LE PRÉAVIS

Processus et timing du préavis

2. MA CHAMBRE

Démarche à suivre

ce n'est qu'un au revoir...

4.1. LE PRÉAVIS

Il est important de respecter certaines règles pour assurer votre départ dans de bonnes conditions.

Pour rappel, le délai de préavis est d'un mois minimum pour un logement meublé à partir de la date de réception par votre gestionnaire de votre lettre de résiliation de bail en lettre recommandée avec accusé de réception.

Envoyez un courrier recommandé avec accusé de réception (courrier modèle disponible sur internet) à votre agence MyRoom selon votre secteur.

En précisant la date souhaitée de votre départ de la chambre.

Contactez ensuite votre interlocuteur MyRoom afin de fixer une date pour la réalisation de votre état des lieux de sortie.



que faire avant l'état des lieux de sortie ?

4.2. MA CHAMBRE

Vous devez rendre les lieux (chambre, salle de bain, espace commun etc...) comme vous les avez trouvés.

LES COMMUNS

L'ensemble des effets personnels doivent être retirés des parties communes. La vaisselle doit être rangée afin de permettre une vérification rapide (lave vaisselle propre et vidé). Les sols doivent être nettoyés. Les placards doivent être vidés et nettoyés, idem pour le réfrigérateur et congélateur. L'électroménager (plaque de cuisson, hotte aspirante, micro-ondes, réfrigérateur, congélateur...) doit être nettoyé et rangé en totalité.

CHAMBRE + SALLE D'EAU

Vider et nettoyer vos placards avec un chiffon humide. Nettoyer les traces éventuellement présentes sur les murs avec une éponge magique.

Nettoyer la literie : l'alèse, la couette et les oreillers doivent être confiés à un pressing (le ticket de caisse sera à remettre à votre interlocuteur MyRoom).

CHAMBRE + SALLE D'EAU

La housse du matelas, si tâchée, peut être lavée à 40°C avec si nécessaire un détachant. Attention ! Ne pas placer votre housse dans un sèche linge.

Nettoyer votre salle d'eau : bac de douche, paroi de douche, joints de douche, miroir, lavabo, meuble/étagère(s).

Soyez prévoyant, il faut compter minimum 1h30 de nettoyage.

Nous comptons sur vous pour faire le nécessaire afin que le prochain locataire puisse arriver dans de bonnes conditions.

Le nettoyage de la chambre ne se limite pas à passer l'aspirateur sur le sol ! Si la chambre et les espaces communs ne sont pas parfaitement nettoyés, un agent de nettoyage sera mandaté par votre gestionnaire. Le coût de son intervention sera déduit de votre dépôt de garantie.

FAITES VOS PLUS BELLES RENCONTRES...

"Dans l'amitié il n'y a pas de fidélité, pas de légitimité à être jaloux.se par exemple. Il n'y a pas d'alliance, pas de cérémonie, pas de champagne pour célébrer une amitié. Pourtant de toutes les relations qu'on a dans la vie il y a des chances pour que les amitiés soient celles qui durent le plus longtemps."

Five de Igor Gotesman, 2016

